DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
Commune de Saint-Yrieix-sur-Charente
En agglomération
Circulation alternée
Route départementale D941 du PR 57+0365 au PR 57+0390
164 bis et Ter Route de Royan

ARRÊTÉ TEMPORAIRE n° 2022-03240-T

ADM-2022-131

Le Maire de Saint-Yrieix-sur-Charente,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-1 à 3, R. 411-2, R. 411-8, R. 411-21-1, R. 411-28, R. 411-25 et suivants, R. 413-1, R. 414-14 et R. 417-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire
Vu le manuel de chantier signalisation temporaire routes bidirectionnelles
Vu le manuel du chef de chantier de la voirie urbaine
Vu le guide technique signalisation temporaire les alternats
Vu la demande de **SOGEA Sud Ouest Hydraulique** 230 rue des Mesniers 16710 SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE, en date du 25/07/2022
Considérant que pour l'exécution des travaux de raccordement au réseau d'eaux usées et pour assurer la sécurité des usagers et des agents affectés au chantier sur la route départementale D941 du PR 57+0365 au PR 57+0390 164 bis et Ter Route de Royan, du 16/08/2022 au 02/09/2022, il est nécessaire d'appliquer les mesures citées dans ce présent arrêté.

ARRÊTE

Article 1
À compter du 16/08/2022 et jusqu'au 02/09/2022, la circulation est alternée par feux de chantier à décompte, sur la route départementale D941 du PR 57+0365 au PR 57+0390 164 bis et Ter Route de Royan.
Aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise et de part et d'autre sur une longueur de 20 mètres.
Les dépassements sur l'ensemble de l'emprise sont interdits quelles que soient les voies laissées libres à la circulation.

Article 2
Les dispositions définies au présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 3
La signalisation réglementaire sera conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire. La pose, la fourniture, la maintenance (24h/24 et 7j/7) et la dépose de la signalisation seront assurées par les soins de SOGEA Sud Ouest Hydraulique (0545690685).

Article 4
Pendant les périodes d'inactivité de chantiers, notamment de nuit et les jours non ouvrables, la signalisation en place sera déposée quand les motifs ayant conduit à l'implanter auront disparu (présence de personnel, d'engins ou d'obstacles).

Article 5
Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de Saint-Yrieix-sur-Charente, ainsi qu'à chaque extrémité du chantier.

Article 6
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, 86000 Poitiers), dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Ce recours contentieux peut également être adressé via l'application internet Télérecours citoyens, à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Article 7

le Président du Conseil départemental,
le Chef de l'agence départementale de l'aménagement d'Aigre,
le Maire de Saint-Yrieix-sur-Charente,
le Commandant du groupement de gendarmerie de la Charente,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint-Yrieix, 8 août 2022.
Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIÉ.

Anita VILLARD
Adjointe déléguée à l'adaptation
de la commune à la perte d'autonomie

MAIRIE DE ST-YRIEIX-SUR-CHARENTE ★ 16710 ★

En application des dispositions des articles R. 421-1 et R.421.5 du code de la justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

CERTIFIE EXECUTOIRE		
Réception à la Préfecture de la Charente le : ----------	*Publication par voie électronique le* : 09/08/2022	*Notification le* : ----------

A Saint-Yrieix, le 09/08/2022
Le Maire,
Jean-Jacques FOURNIE.

Anita VILLARD
Adjointe déléguée à l'adaptation
de la commune à la perte d'autonomie

MAIRIE DE ST-YRIEIX-SUR-CHARENTE ★ 16710 ★